



Droit public, pylone (non conformité du plu)

Par **apepa67**, le **12/03/2009** à **10:11**

Bonjour,rrrrrrNous sommes un collectif qui nous battons pour le retrait des antennes relais proche des écoles. rnD'après ce que nous avons pu apprendre, pour le pylone qui est installé près de l'école primaire (5m) ,le PLU ne serait plus conforme.L'antenne a été installé à l'époque où le POS était valide, depuis celui-ci a été remplacé par le PLU. Il n'y a pas d'effet rétroactif mais tout modification du pylone ne serait pas légale. a savoir que le terrain occupé par l'antenne est propriété de telecom, la commune ne peut donc rien faire à ce niveau là. rnComment pourrions-nous attaquer les opérateurs ?rnNous aurions besoin de cette information au plus tôt afin de pouvoir lancer une procédurernCdt